

## EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/02/2024

L'an deux mil vingt quatre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Louis LAGUERRE.

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 12

Absents : 2

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

### Etaient présents :

Mme GOMEZ Delphine, M. GREMERET Marc, Mme HELIOT Stéphanie, Mme JACQUOT Florence, M. LAGUERRE Jean-Louis, M. LUQUIN Marc-Antoine, M. MAGDELAINE Philippe, Mme MARCHAND Christine, Mme MYET Véra-Lucia, M. SORDEL Sébastien, M. SORDEL Philippe, M. URSO Vincent

### Procuration(s) :

### Etai(ent) absent(s) :

M. BALANDRAUD Frédéric, M. NOURRY Benoît

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme MARCHAND Christine

Date de convocation

22/02/2024

## N°2024/02/005 : MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES

Date d'affichage

22/02/2024

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

01/03/2024

et publication du :

01/03/2024

Monsieur le Maire,

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22 ;

VU le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnel et pécuniaire des régisseurs ;

VU les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

VU la délibération n°37/2020 du 1<sup>er</sup> octobre 2020 créant la régie de recettes des produits des locations des salles communales : Salle à Usages Multiples Marc Fleury (salle des fêtes) et Espace Jean-Pierre Lolliot (salle du foot) ;

VU les délibérations n°2024/01/007 et n°2024/01/008 du 24/01/2024 ;

CONSIDERANT la nécessité d'encaisser en plus des produits des locations des salles communales les produits de vente de livres de Champdôtre et de verres à l'effigie de la commune de Champdôtre ;

VU l'avis conforme de madame la trésorière d'Auxonne ;

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de modifier et rajouter à la régie de recettes existante l'encaissement

des produits suivants à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024 :

- *vente du livre « L'Histoire de Champdôtre »*
- *vente de verres à l'effigie de Champdôtre*

Les autres termes de la délibération n°37/2020 restant inchangés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- De modifier et d'ajouter à la régie de recettes existante l'encaissement des ventes du livre « L'Histoire de Champdôtre » et des verres à l'effigie de Champdôtre
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- Monsieur le Maire et Madame la Trésorière sont chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à CHAMPDÔTRE le 01/03/2024  
Le Maire, Jean-Louis LAGUERRE